

ARRÊTÉ
fixant la tarification du

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
« SAMSAAD »
1057 avenue Clément Ader
13340 Rognac

La Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du gestionnaire ;

Vu le rapport de tarification ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

Arrête

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service sont autorisées comme suit :

- Dépenses : 986 221 €
- Recettes : 979 721 €

Article 2 : Le tarif est calculé en incorporant le résultat budgétaire à hauteur de 6 500 €.

Article 3: Conformément à l'article L. 314-7 § IV bis du code de l'action sociale et des familles, le tarif journalier du service est fixé à compter du 1^{er} janvier 2022 soit :

- 53,68 €

Ce tarif s'appliquera jusqu'à la fixation du tarif 2023.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 351-1 du code de l'action sociale et des familles, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (TITSS) dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes ou organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Il appartient au gestionnaire d'assurer la diffusion auprès de toute personne physique ou morale intéressée et ce, dans un délai de 15 jours à partir de la date de réception de la notification de cet arrêté.

Article 5 : Le directeur général des services du Département, le payeur départemental et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Marseille, le

05 JUL. 2022

Pour la présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation,
la directrice générale adjointe de la solidarité par intérim



Annie RICCIO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220705-22_24243-AR
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022